

RÈGLEMENT D'UN JEU-CONCOURS

" Les super-héros dans l'Histoire "

OBJET

La Ville de Thouars propose une exposition temporaire qui se déroule du 27 avril au 30 juin 2019 au Musée Henri Barré intitulée « Mythes et super-héros #2 ».

Dans ce cadre, le musée organise un jeu-concours "Les super-héros dans l'histoire", du 1^{er} mai jusqu'au 16 juin 2019, ouvert à tous.

CONDITIONS DU CONCOURS

Ce concours gratuit est ouvert à tous.

Pour le participant mineur, une autorisation parentale devra être fournie.

Chaque participant devra proposer une couverture de comics intégrant un super-héros dans un épisode historique, toute période confondue. Une seule production plastique sera proposé avec la **technique** (dessin, photographie, sculpture...) au choix, sur un **support papier ou cartonné**.

Le participant garantit qu'il est l'auteur de la réalisation et que l'œuvre proposée **est originale, inédite**. La maquette ne devra pas excéder 40 cm x 60 cm pour être présentée au jury et exposée au Musée Henri Barré.

Le concours a pour but de présenter une création originale. **Toute œuvre qui ne répondrait pas à cette condition sera refusée pour le concours.**

DEPOT DU DOSSIER DE LA CREATION

Chaque réalisation devra être rendue avant le dimanche 16 juin inclus. Elle sera exposée et présentée lors du 18 juin au 30 juin, dans l'espace d'exposition temporaire du Musée Henri Barré. Chaque visiteur du musée - à l'exception des participants et de l'équipe du musée- pourra voter pour le super-héros de son choix. Les soumissions seront directement apportées à l'accueil du musée, accompagnées :

- du bulletin de participation dûment complété et signé,
- de la carte d'identité du super-héros,
- du règlement présent, après l'avoir lu, signé, paraphé au bas de chaque page et transmis à l'adresse postale ci-dessous :

**Musée Henri Barré,
7 rue Marie de la Tour d'Auvergne
79100 THOUARS**

ou par voie électronique à l'adresse : musee.accueil@ville-thouars.fr

JURY

Un jury présidé par Monsieur le Maire ou son représentant, sera composé d'élus de la Ville de Thouars, et des représentants de la Ville de Thouars.

Ce jury sélectionnera les lauréats et leur attribuera un prix.

De nombreux lots seront à gagner. La remise des prix se fera lors d'une cérémonie spéciale, organisée au début du mois de juillet 2019

1er lot :

- Lot d'ouvrages (5 romans)
- 1 tasse
- 1 lot de posters
- 1 boîte de moules en silicone
- Crayon « Thouars et moi »

- Entrées gratuites au Musée Henri Barré.

2ème lot :

- Lots d'ouvrage (3 romans)
- 1 lot de posters
- 1 boîte de moules en silicone
- Crayon « Thouars et moi »
- Entrées gratuites au Musée Henri Barré.

3ème lot :

- Lots d'ouvrage (2 romans)
- 1 jeu de cartes
- Crayon « Thouars et moi »
- Entrées gratuites au Musée Henri Barré.

COMMUNICATION

Le participant autorise la Ville de Thouars à utiliser sans perception de droits d'auteurs les visuels d'œuvres pour les supports assurant la communication générale à but non lucratif, dans toutes les déclinaisons envisagées (affiches, tracts, cartons d'invitation, site internet, bilan d'activités...).
Toute autre réalisation fera l'objet d'un accord préalable avec l'auteur.

CALENDRIER

Consultation et téléchargement du présent règlement :
sur le site internet du Musée Henri Barré : <http://www.thouars.fr/vah/musee/indexmusee.htm>
à l'accueil du Musée Henri Barré, 7 rue Marie de la Tour d'Auvergne 79100 THOUARS
Clôture de l'envoi du bulletin de participation et de la réalisation : dimanche 16 juin 2019
Vote du public : Du 18 au 30 juin 2019, salle d'exposition temporaire du Musée Henri Barré.
Remise des prix aux lauréats : début du mois de juillet 2019.

DATE LIMITE D'ENVOI DES CREATIONS : le dimanche 16 juin 2019 inclus.

APPLICATION

Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent règlement.

Thouars, le 25 avril 2019

Le Maire,



[Handwritten signature]